

Décret Taxe « YouTube » et « Netflix » : une avancée déterminante pour la création.

26 SEPTEMBRE 2017

Les cinéastes de la SRF se félicitent de la publication au Journal Officiel du décret d'application qui étend les taxes vidéo aux plateformes internet qui diffusent des œuvres cinématographiques et audiovisuelles en France, et cela quel que soit leur territoire d'implantation.

Cette avancée est déterminante. Elle rétablit une égalité de traitement entre les différents acteurs de la vidéo et acte d'une participation des plateformes internet au financement des œuvres qu'elles diffusent. Ce principe est le fondement de l'exception culturelle, et la condition sine qua non d'une création ambitieuse et renouvelée. C'est également une première étape dans la lutte contre l'optimisation fiscale des géants du net.

Les cinéastes de la SRF remercient vivement le Ministère de la Culture, le CNC ainsi que l'ensemble des personnalités politiques et organismes professionnels qui ont mené un combat sans relâche pour que de telles dispositions soient prises. Elles bénéficieront à l'ensemble de la création et ouvriront la voie à d'autres dispositions permettant de moderniser le financement des œuvres à l'heure du numérique et d'assurer ainsi la vivacité et la qualité des créations françaises et européennes de demain.

Le Conseil d'Administration de la SRF :

Marie AMACHOUKELI, Jacques AUDIARD, Bertrand BONELLO, Malik CHIBANE, Catherine CORSINI, Alice DIOP, François FARELLACCI, Pascale FERRAN, Yann GONZALEZ, Joana HADJITHOMAS, Thomas JENKOE, Cédric KLAPISCH, Hélène KLOTZ, Alexandre LANÇA, Jonathan MILLET, Héloïse PELLOQUET, Katell QUILLÉVÉRÉ, Lola QUIVORON, Christophe RUGGIA, Pierre SALVADORI, Céline SCIAMMA, Rebecca ZLOTOWSKI.

Contact : Julie Lethiphu, Déléguée générale

jlethiphu@la-srf.fr / 01 44 89 62 58